

Département Renseignements et enquêtes

Audit annuel effectué par le superviseur indépendant du 9 au 11 avril 2018

En vertu de l'article 9(a) de la [Politique d'enquête du département Renseignements et enquêtes](#) de l'Agence mondiale antidopage (AMA), un superviseur indépendant doit mener un audit annuel du département Renseignements et enquêtes de l'AMA.

Cet audit vise à s'assurer que le département Renseignements et enquêtes applique de façon continue et rigoureuse de bonnes pratiques, se conforme aux lois et à la réglementation applicables, et protège les droits et la vie privée des personnes.

Une fois par an, avant la première réunion annuelle du Comité exécutif de l'AMA, le superviseur indépendant doit soumettre un rapport écrit au directeur général et au Comité exécutif de l'Agence. Une fois approuvées par le Comité exécutif, les conclusions du rapport doivent être publiées sur le site Web de l'AMA.

Les conclusions et les points d'amélioration potentiels décrits dans le rapport du premier audit annuel effectué par le superviseur indépendant, M. Jacques Antenen, du 9 au 11 avril 2018, sont présentés ci-dessous. Ancien Juge d'instruction du canton de Vaud et Procureur Fédéral extraordinaire de la Confédération suisse, M. Antenen est actuellement Commandant de la Police cantonale vaudoise.

Conclusions et points d'amélioration potentiels

A. Selon le département

1. Engagement de ressources supplémentaires suivant le plan quadriennal proposé par le département. Adaptation du budget du département.
2. Nécessité de créer une séparation physique du local occupé par le futur responsable, Information confidentielle. Pour des raisons de confidentialité évidentes, l'intéressé étant appelé à collaborer avec des lanceurs d'alerte, il doit pouvoir bénéficier d'un lieu de travail approprié donc privatif.

B. Selon le superviseur indépendant

1. La structure auditée, partie de nulle part il y a un peu plus d'une année, est récente et encore en phase de consolidation. Il ne s'agit pas d'un produit fini dont on peut juger l'efficacité en comparant les prestations avec les exercices précédents. Il faut donc lui donner un peu de temps pour prendre son rythme de croisière et pour définir le cas échéant si le cadre réglementaire existant doit être modifié et/ou complété.
2. Ces considérations n'empêchent toutefois pas d'affirmer que le département effectue un travail remarquable compte tenu de ses ressources. Les résultats sont probants. Les procédures de travail sont en place. Elles sont efficaces et il ne faut pas attendre d'amélioration de la situation

par une quelconque réorganisation. Il faut simplement donner au département des moyens, en particulier humains, supplémentaires.

Corollaire de ce constat, il est difficile d'avoir une vision sur le long terme de la structure en raison du peu de ressources humaines à disposition. En d'autres termes, l'efficacité de la structure en place repose beaucoup sur les qualités individuelles et l'enthousiasme des membres qui la composent. Chaque personne au sein du département ne peut par ailleurs que difficilement être remplacée par un ou une collègue. Un enjeu essentiel consistera à mettre en place une organisation pérenne, qui pourra fonctionner indépendamment des individualités qui la composent.

En particulier, la personnalité du directeur, Gunter Younger, est centrale. Il est la cheville ouvrière de cette structure et la question de son remplacement en cas d'indisponibilité doit être étudiée.

3. Il y a donc lieu de suivre le directeur dans sa définition de moyens supplémentaires budgétaires et humains. Il existe en effet un impératif stratégique pour le faire. Le département ne peut enquêter lui-même que sur 12 % des cas ouverts. Le chiffre n'est pas forcément significatif à lui seul parce que les 88 % restants ne sont évidemment pas composés que de cas qui devraient idéalement être traités de manière centralisée. Bon nombre de ceux-ci peuvent et doivent l'être par des fédérations internationales et des organisations nationales antidopage, comme cela est le cas aujourd'hui. Il est clair toutefois que le département, et à travers lui l'AMA, compte tenu des arbitrages qui doivent malgré tout être faits faute de ressources, courent ainsi le risque de se voir accuser de diriger leurs actions sur des cibles déterminées et de le faire de manière arbitraire. Ce n'est ni plus ni moins que la crédibilité de l'organisation qui est en jeu.

Ma recommandation est donc de mettre en œuvre le plan quadriennal défini par le directeur.

4. Les attentes du directeur en termes de logistique, soit la nécessité de créer un lieu de travail discret et cloisonné pour le responsable, Information confidentielle doivent être prises en compte.
5. Il faut souligner également l'importance de garantir une formation continue aux collaborateurs, ce qui pose problème à l'heure actuelle eu égard à leur charge de travail. Compte tenu du degré de sophistication de leurs domaines d'activité, de l'évolution rapide des connaissances en la matière et de l'adaptabilité extrêmement performante des tricheurs pour développer leurs méthodes, cela est pourtant impératif.
6. L'audit s'est déroulé dans un état d'esprit extrêmement positif. Le superviseur a pu avoir accès à tous les documents et informations dont il estimait avoir besoin pour mener à bien sa mission.

Pour des raisons évidentes, le présent rapport est anonymisé. Seul le directeur apparaît nominativement.

Jacques Antenen,
Commandant de la Police cantonale vaudoise
Ancien Juge d'instruction du canton de Vaud
Ancien Procureur Fédéral extraordinaire de la Confédération suisse

Montréal et Lutry, avril 2018